



delai d inventaire suite a deces

Par **latanche**, le **04/04/2011** à **15:39**

mon pere est decede fin 2006, 2 de ses ayant-droit ont procede a un inventaire (en omettant sa maison) a l'insu de 3 autres ayant-droit & ce avec la complicité d'un notaire qui n'exerce plus depuis (fin 2009/ debut 2010). j'ai decouvert cela tout a fait fortuitement en novembre 2010 ! question : combien de temps a on pour refaire un vrai inventaire ? comment ? merci si on peut me repondre !

Par **fra**, le **04/04/2011** à **16:02**

Bonjour,

En premier lieu, [fluo]un Inventaire ne concerne que du mobilier[/fluo]. Il n'est, donc, pas surprenant de ne pas y trouver incorporé l'immeuble dépendant de la succession.

Le problème qui se pose, plus que celui du délai, est celui de la [fluo]consistance des biens à inventorier[/fluo]. Plus le temps passe, plus le mobilier peut se dégrader, être dispersé, etc...

La situation idéale est de pouvoir faire un inventaire très tôt après le décès.

Ne pas toutefois confondre inventaire et prise d'inventaire